

pris de partager les honneurs de la chambre particulière, si toutefois on la leur accorde, avec nos septièmes du siècle dernier. Hâtons-nous d'ajouter, pour calmer l'envie de nos petits amis qu'ils sont aujourd'hui beaucoup trop nombreux, pour prétendre vivre seul à seul entre quatre murs.

Art. XXV. Ils seront civils et respectueux envers tout le monde, spécialement à l'égard des ecclésiastiques et religieux, mais plus particulièrement envers leur supérieur, leur maître, et tous ceux qui ont quelqu'autorité sur eux, qu'ils se donneront bien de garde de contrister en quoy que ce soit, ce qui ne leur est expédition. Ils les préviendront toujours lorsqu'ils les croiront faschez contre eux, et tascheront de leur donner toute sorte de satisfaction, qui est l'unique reconnaissance qu'ils peuvent faire et qu'on attend d'eux.—

Ici les réflexions abondent : je les laisse à faire à chacun. Je me contenterai de raconter, à propos de cette prévenance demandée aux écoliers à l'égard des personnes du clergé, un petit trait de la vie de Mgr. l'Archevêque. Il était encore tout jeune élève d'une basse classe et déjà il se distinguait par cette politesse qui ne l'a jamais abandonné : un jour, il vit sortir d'une librairie, un respectable curé, portant sous son bras un paquet assez considérable de livres ; il s'avance vers lui et sollicite, avec instances, la faveur de se charger du paquet. Le bon curé sourit et ne peut refuser ce qui lui est demandé de si bonne grâce.

Il serait trop long de reproduire d'autres articles de ce règlement qui en contient 34, "en l'honneur des trente quatre années que Jésus a vécu sur la terre." Les plus pures intentions les animent tous. Ce qui est spécialement recommandé aux élèves c'est de travailler à "se rendre semblables à l'enfant Jésus qu'ils doivent toujours avoir devant les yeux, comme le divin original dont ils doivent être des copies vivantes, ce qui les obligera de travailler à l'acquisition de toutes les vertus chrétiennes, savoir l'humilité, l'obéissance, la pureté, la douceur, la modestie, la simplicité, la chasteté, la charité et un ardent amour envers Jésus et sa Sainte Mère." G. H. I.

L'ABEILLE.

"Forsan et haec olim meminisse juvabit."

QUEBEC, 31 MAI 1860.

Vous le savez tous, chers confrères, le mois qui vient de s'écouler est consacré d'une manière spéciale au culte de Marie, et en choisissant ce mois de préférence,

ne semble-t-il pas que l'église ait voulu que la voix de la nature s'unisse à celle des fidèles pour former un concert parfait à la louange de la Vierge Immaculée ? Nous savons, que la création tout entière est appelée à raconter la gloire du ciel et l'on pourrait dire que les premiers parfums des fleurs qui viennent d'éclore seraient un encens offert à Marie, le ramage des oiseaux un chant en son honneur, le ruisseau même par son murmure la lancerait à sa manière. Quelle belle offrande que le premier tribut d'hommage à la Reine des Cieux !

Ce sont pour tous les coeurs catholiques des jours de bonheur que ceux où le monde entier est pour ainsi dire aux pieds de Marie, où dans les temples s'élèvent ses autels, où dans les maisons on orne ses statues de fleurs, mais pour nous écoliers, ce sont surtout des jours de joie car :

Marie est notre Mère,
Nous sommes ses enfants :

elle est la protectrice de nos jeunes années ; et le fils est toujours heureux de voir louer et honorer la mère qu'il aime.

Comme nous aimions ces réunions de chaque soir, où assemblés dans notre petite chapelle, nous présentions à la Vierge nos actions journalières, et qu'il était doux de penser qu'au même instant, dans toutes les Eglises, les fidèles mêlaient leurs prières aux nôtres ! Car assurément celle qui ne se refuse jamais à la prière d'un seul qui demande avec ferveur, n'est pas sourde à la voix de tous ces enfants réunis.

Ces jours sont maintenant passés, et lorsqu'ils reviendront, plusieurs d'entre nous ne seront peut-être plus sous le toit que nous avons appris à aimer, mais dans quelque état ou condition que nous nous trouvions, nous n'oublierons pas la paix et la tranquillité qui remplissaient alors notre âme et nous nous rappellerons longtemps les résolutions que nous avons formées aux pieds de Marie.

L'HON. JUGE CHABOT.

Le barreau de Québec, qui tout récemment s'est vu enlever deux membres distingués, MM. Angers et Primrose, déplore aujourd'hui la perte d'un de ses magistrats les plus intègres et les plus éclairés : l'hon. Juge Chabot est mort à Québec, dans la nuit du 30 au 31, à l'âge de 53 ans, après une maladie de six mois.

Tour à tour député à l'Assemblée Législative par le comté de Bellechasse et par la ville de Québec, il occupa, à trois reprises différentes, l'important ministère des travaux publics. C'est à lui que notre fleuve doit une partie des quais construits jusqu'à Rimouski. Les citoyens de la ville n'oublieront pas que, par ses soins, la terrasse

Durham est devenue le plus bel endroit de promenade que nous ayons.

Nommé juge de la Cour Supérieure, il s'est toujours acquitté de ses fonctions avec une droiture de raison, qui lui a valu l'estime de tous les membres du barreau ; ils lui reconnaissaient surtout une très-grande facilité à débrouiller les affaires compliquées.

Nos lecteurs se rappelleront qu'il a été le premier président de la Société St. Vincent de Paul : il mérite d'être mis à la tête de ceux qui ont continué en Canada l'œuvre si admirable d'Ozanam.

Les six mois de sa maladie ont été employés à se préparer au passage de l'éternité. Très-souvent, et presque toutes les semaines, il recevait l'eucharistie avec une ferveur qui édifiait grandement sa famille et le nombreux cercle de ses amis.

L'Hon. Juge Chabot était oncle de M. T. E. Hamel, Prêtre du Séminaire, et d'un de nos confrères.

M. Dufrière Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans environ. On sait que c'est lui qui a établi l'Archiconfrérie pour la conversion des pécheurs, œuvre magnifique qui s'est répandue dans tout l'univers et y opère des fruits merveilleux de grâce et de sainteté.

Les funérailles du vénérable défunt ont eu lieu le 30 avril dans l'église de N. D. des Victoires.

En France, il est défendu d'inhumer dans les églises ; mais, en vertu d'un décret spécial, M. Desgenettes a pu être enterré dans son église, auprès de cet autel de l'Archiconfrérie que sa piété et son zèle ont rendu si célèbre, et de vant lequel aujourd'hui viennent prier à toute heure les pèlerins du monde entier.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

N. Bégin, *en thème grec*.

SECONDE.

L. Gauthier, *en vers*.

TROISIÈME.

Jos. Bédard, *en géographie*.

J. Larue, *en thème grec*.

QUATRIÈME.

L. Langis, *en thème grec*.

CINQUIÈME.

A. Papineau, *en thème latin*.

SEPTIÈME.

A. Decelles, *en leçons*.

R. Saucier, et Latulipe *en arithmétique*.

HUITIÈME.

Sexton, Bolduc, P. Falardreau, et O. Giroux, *en arithmétique*.